

Le lancement du nouveau programme Villages d'avenir 1re Vague - Lauréats 2024

Article publié le 22/01/2024 sur mon-territoire.fr

Source: [ANCT](#)

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

2 458 communes labellisées Villages d'avenir

Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner.

Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois.

27 communes lauréates par département en moyenne 889 habitants : taille moyenne des communes accompagnées

2,2 millions d'habitants vivant dans une commune lauréate Village d'Avenir

120 chefs de projets pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle

120 chefs de projet seront recrutés à partir de janvier 2024, soit 1 à 2 par département, et placés au plus près des équipes d'accompagnement en préfecture, sous-préfecture et DDT. Les communes lauréates disposeront ainsi d'un interlocuteur identifié en appui pour faire avancer leurs projets auprès de l'ensemble des services de l'État et des collectivités. Les chefs de projets prendront attache des maires pour définir avec eux leur feuille de route locale et identifier les différentes étapes pour la mise en œuvre des projets.

Consulter le dossier de presse de ce programme Village d'Avenir :

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2024-01/DP_VillagesAvenir_vdef_0301.pdf

Consulter l'article à ce sujet :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/une-nouvelle-ambition-pour-les-petites-communes-rurales-1305>

